

## **Rapport d'activité 2005**

### **Le Comité de Coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens**

La politique du siège à l'égard des institutions et organes européens vise à pouvoir leur offrir les meilleures conditions d'accueil et d'hébergement possibles. Le siège des institutions et organismes européens présente en effet pour le Luxembourg un intérêt vital en raison de son impact sur l'économie du pays et de la visibilité internationale qu'il lui confère.

Le Comité de Coordination, présidé par le Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères et réunissant des hauts fonctionnaires de diverses administrations, constitue l'interlocuteur unique des institutions européennes, suivant de près les nombreux dossiers relatifs à la présence et à l'accueil des institutions européennes à Luxembourg. Les nouveaux besoins immobiliers résultant des élargissements – déjà accomplis ou prévisibles - de l'Union européenne constituent actuellement un des principaux défis auxquels doit faire face le Luxembourg en tant que pays siège.

Lors de ses réunions de l'exercice écoulé, le Comité de Coordination a examiné plusieurs dossiers qui méritent d'être plus particulièrement relevés. Des négociations ont été lancées avec le Parlement européen en vue d'élaborer une convention-cadre portant sur une extension de l'immeuble du bâtiment Konrad Adenauer qui serait achevée après 2010. Le Comité a également analysé les options qui se présentent pour la réalisation du nouveau siège principal de la Commission européenne, dont le bâtiment « Jean Monnet » doit être remplacé à l'horizon 2011/2012. Le projet de la 4<sup>ème</sup> extension de la Cour de Justice des Communautés européennes (projet « Perrault »), projet-phare qui va profondément marquer la silhouette du Kirchberg, a également été suivi de près par le Comité. Ses travaux ont également visés à faire avancer le projet d'une deuxième Ecole européenne qui serait située à Bertrange/Mamer. Des efforts ont été déployés pour subvenir aux nouveaux besoins immobiliers du Centre de Traduction, hébergé dans les locaux du Nouvel Hémicycle en attendant de pouvoir disposer d'un siège définitif. Enfin, des discussions approfondies ont eu lieu avec le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne en vue d'obtenir un accord global sur le programme de construction des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> extensions du Centre de Conférences du Kirchberg.

En matière de politique du siège et d'accueil des près de 10.000 fonctionnaires européens, le gouvernement s'est donné des critères tels que la consolidation, la visibilité internationale et la capacité des différents services à fonctionner de manière autonome. L'établissement à Luxembourg des institutions présentes est aujourd'hui largement consacré par des accords juridiques. Une politique du siège dynamique et active reste cependant nécessaire pour contrecarrer d'éventuelles tendances à l'érosion de certaines institutions européennes à caractère « transardennais », notamment la Commission européenne et le Parlement européen. Afin d'assurer la pleine mise en œuvre des accords politiques et juridiques en vigueur en ce qui concerne l'installation de leurs services au Luxembourg, tant au niveau quantitatif que

qualitatif, une importance particulière est accordée à un dialogue constant entre autorités luxembourgeoises et les responsables des institutions européennes.